

Nord, mais d'entreprendre, avec l'accord des alliés du Canada, une réduction graduelle de l'effectif des Forces canadiennes en Europe. Cette décision était fondée sur la conviction que l'OTAN et le Canada dans le cadre de l'OTAN continuent d'avoir un rôle important à jouer pour la préservation et le renforcement de la paix; toutefois, la nécessité de maintenir l'effectif canadien au niveau actuel en Europe occidentale (environ 10,000 hommes) devait être réévaluée à la lumière des moyens grandement accrus dont disposent les pays d'Europe de l'Ouest pour fournir les forces et armements classiques dans l'intérêt de leur propre défense. Un autre élément de la décision était le fait que le Canada était le seul membre de l'OTAN, en dehors des États-Unis, qui avait assumé, pour le compte de l'Alliance, une part importante du fardeau de la défense sur deux continents, c'est-à-dire à la fois en Amérique du Nord et en Europe, ainsi que dans la région de l'Atlantique Nord.

En plus d'aider à la mise en oeuvre de la nouvelle politique du Gouvernement à l'égard de l'OTAN, le Service des affaires politico-militaires a continué d'apporter des directives à la Délégation permanente canadienne auprès de l'OTAN à Bruxelles pour les réunions ordinaires du Conseil de l'Atlantique Nord et de ses comités, ainsi que pour les réunions au niveau ministériel. Il a assuré avec le ministère de la Défense nationale, la coordination des consultations extensives qui ont eu lieu durant tout l'été, avec les autorités de l'OTAN, concernant la contribution militaire future du Canada à l'Alliance. Les ministres de l'OTAN, réunis à Bruxelles à la fin de l'année, ont officiellement pris note du "résultat positif" de ces consultations, et le Commandement suprême allié en Europe a exprimé l'opinion que la Force canadienne de 5,000 hommes qui resterait en Europe poursuivrait un rôle utile bien que réduit dans la stratégie commune de l'Alliance.

Pendant l'année, l'Alliance a déployé de nouveaux efforts afin de promouvoir la détente et les progrès vers une solution pacifique des problèmes européens. A la réunion ministérielle tenue à Washington en avril, on a entrepris l'élaboration d'une liste de sujets sur lesquels d'intéressantes négociations Est-Ouest pourraient avoir lieu. Des études poussées ont été conduites et la réunion ministérielle de décembre est allée plus loin en soulignant publiquement le désir de l'Alliance d'explorer dès que possible la question de réductions mutuelles et équilibrées des forces avec les pays du Pacte de Varsovie; on a aussi mentionné l'importance des progrès à réaliser quant à la question de l'Allemagne et de Berlin, et l'utilité d'une plus grande coopération Est-Ouest sur d'autres points comme la pollution de l'environnement. Une proposition canadienne pour l'étude des méthodes de négociation avec les pays du Pacte de Varsovie a été relevée par les ministres de l'OTAN qui ont décidé qu'un rapport sur la question serait présenté à la prochaine réunion ministérielle.

Dans le domaine du contrôle des armements, l'OTAN, non contente d'intensifier son étude de la question de réductions équilibrées de forces en vue de négociations possibles, a procédé à des consultations détaillées sur la limitation des armes stratégiques afin d'aider les États-Unis à préparer le terrain pour les importantes négociations qui ont commencé à Helsinki en novembre avec l'Union soviétique. Des consultations ont eu lieu également dans le cadre de l'OTAN pour faciliter les progrès à